



PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion Vendredi 5 novembre 2021 à 15h00, au Kyriad Mirande

Présidence : M. Daniel FONTENIAUD

Présents : Patrick AUCAIGNE (*représente Daniel DURAND*) - Patricia BEAURENAUD - Christophe CAILLIET - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Christian PERDU - Gérard POPILLE - Philippe PRUDHON - Jacques QUANTIN - Alain RICHARD - Daniel ROLET - Michel SORNAY - Françoise VALLET - Nicolas VUILLEMIN

Assistent à la séance : Sébastien IMBERT - Vincent SZMATULA (*en partie*)

Excusés : Daniel DURAND (*Représenté par Patrick AUCAIGNE*) - Jean-François GONDELLIER (*donne pouvoir à Daniel FONTENIAUD*)

1 – AGENDA 2022

Daniel FONTENIAUD propose les prochaines dates de réunions :

Conseil d'Administration :

Vendredi 14 janvier 2022
Vendredi 25 février 2022
Vendredi 25 mars 2022
Vendredi 22 avril 2022
Vendredi 27 mai 2022
Vendredi 01 juillet 2022

Bureau :

- Jeudi 3 février 2022
- Jeudi 10 mars 2022
- Jeudi 7 avril 2022
- Jeudi 5 mai 2022
- Jeudi 16 juin 2022

A noter la réunion des collèges le 14 mai 2022 et l'AG Fédérale le 11 juin 2022.

2 – LICENCES : STATISTIQUES AU 3 NOVEMBRE 2021

Daniel FONTENIAUD dresse le bilan au 3 novembre 2021 de l'enregistrement des licences. De date à date par rapport à la saison dernière, nous notons une augmentation de + 3,22 % (*avec 86.763 licences validées à ce jour contre 84.053 licences en 2020 à la même date*) – **(Annexe 1)**.

A noter que le Football Loisirs a franchi la barre symbolique des 1.000 licenciés.

Dans le cadre de la présentation de ces statistiques, il est décidé que la dernière colonne donne un pourcentage d'évolution entre les saisons 2021/2022 et 2019/2020.

3 – SITUATION DE L'ARBITRAGE

3.1 – ASSISTANTS R3

Daniel FONTENIAUD présente un document élaboré par la CRA recensant la situation de l'arbitrage fin octobre et les besoins. Il sera nécessaire de compléter les besoins en R2 F, en U15R et U14R.

Il est décidé au vu de ces éléments de reprendre notre décision du 26 août, **et de remettre en place des désignations d'assistants R3 par les CDA** (autant que faire se peut).

En particulier, il faut continuer ce qui se fait déjà, la désignation quand l'arbitre central est un candidat R3.

3.2 – FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE ET MISE EN RÈGLE DES CLUBS

Après un tour de table, il est décidé de faire une situation supplémentaire des clubs vis-à-vis de leurs obligations de l'arbitrage au 31 janvier, situation non prévue par les textes, afin d'alerter, d'aider les clubs en infraction et leur proposer de nouvelles formations.

Certains districts ont déjà programmé des FIA en février ; en fonction des besoins, la Ligue, elle-même pourrait organiser des stages FIA.

Une communication sera faite sur les FIA de début d'année en intégrant le courrier de la CFA, qui attire l'attention sur les risques courus par les clubs qui ont bénéficié de la saison blanche, mais qui pourraient se retrouver en deuxième année d'infraction.

4- POINT SPORTIF ET TECHNIQUE

4.1 – RETOUR AU FOOT

Nicolas VUILLEMIN fait le point sur les championnats jeunes.

Un tour de table des Districts permet de connaître les situations locales.

Un groupe de travail sera mis en place pour étudier les évolutions possibles, avec, par exemple, une réflexion sur le label et une pondération critères sportives et critères structurels différente.

4.2 – POINT SPORTIF SENIORS FEMININES

Les intervenants soulignent les différences de niveaux, les difficultés à faire de longs déplacements et demandent une réflexion sur la future R2 F pour la saison 2022/2023. Le retour à deux groupes de 10 n'est peut-être pas pertinent sur une seule saison.

Un groupe de travail vient d'être mis en place pour réfléchir sur l'organisation des championnats féminins.

4.3 – SCHEMAS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX DAP

L'ensemble des intervenants critique la date du 15 janvier pour le retour du document. Une demande de report va être faite par le Bureau du Collège des Présidents de Districts.

5- COMMISSION FEDERALE DE FEMINISATION

Christophe CAILLET, Président de cette commission, présente l'objectif : faire de notre fédération une fédération vertueuse en 2024.

Pour cela, le COMEX comprendra 50% de femmes, les Districts devront atteindre 25% de femmes au sein de leur comité de direction, quant aux ligues, la discussion continue pour déterminer si ce sera 50% ou 25%.

La commission fera un état des lieux et accompagnera les différents centres de gestion. Il n'est pas question de favoriser des candidatures alibi.

Le club des 100 femmes ne continue pas sous la même forme, elles deviennent des ambassadrices au niveau régional pour recruter et former.

6- ENQUETE TABLETTES CLUBS

Il est décidé le lancement d'une enquête pour connaître les besoins des clubs, avec en tête Ligue et Districts.

7- PLAN STRATEGIQUE 2021-2024 : MISE EN PLACE DES GROUPES PROJETS

Daniel FONTENIAUD précise qu'il n'a reçu, provenant des Districts qu'une seule candidature, et va donc mettre en place les groupes projets.

Les réunions seront à privilégier en journée et en visioconférence.

Daniel FONTENIAUD rappelle que lors de la dernière réunion de Bureau, il avait indiqué qu'il attendait les retours de chaque membre du Bureau sous quinzaine afin de pouvoir signer le document lors de la prochaine réunion de Bureau le vendredi 5 novembre. Il n'a reçu que 2 retours, l'un de Jacques Quantin avec quelques ajouts, et l'un d'un District indiquant son accord sur le texte proposé.

Néanmoins, il est demandé de revenir sur les accords financiers (point 1 du contrat de mandature) qui avaient été validés lors des diverses réunions qui se sont tenues les 17/02, 18/03, 29/04 et 20/05.

Deux points font l'objet de débat :

➤ Le point 1.2 :

Sur la mise à disposition des CTD DAP, il ne peut être envisagé de prendre en compte le temps de préparation et le temps de transport.

Seule l'heure de face à face peut être rémunérée. Actuellement, cela est fait au prix du salaire du CTD formateur.

Il est finalement décidé d'ouvrir une discussion sur le coût horaire de formation.

➤ Le point 1.4 :

Il est demandé de préciser que l'ETR est cogérée avec les districts et que toute décision doit être prise dans le cadre de la maîtrise des coûts.

Quelques points doivent être ajoutés dans le point 4. Ces points seront communiqués à Daniel Fonteniaud avant la prochaine réunion de Bureau.

Lors de cette prochaine réunion de Bureau seront finalisés :

- ↳ Le coût horaire de formation
- ↳ La rédaction définitive du contrat de mandature.

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI